



REPUBLIC

Département des Pyrénées-Orientales

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
RESIDENCE AUTONOMIE « GORGEON »
D'AMELIE-LES-BAINS-PALALDA**

**Extrait du registre des délibérations
du Conseil d'Administration N°08/2025**

Convocation
en date du :
25/03/2025
Nombre de
membres
titulaires en
exercice : 17
Présents : 10
Quorum
atteint

Affichage de
la
délibération
en date du :

Transmission
en
préfecture
en date du :

Accusé de
réception en
Préfecture
du :

La présente
délibération
peut faire
l'objet d'un
recours
gracieux
dans les
deux mois à
compter de
sa publicité.
Elle peut
également
faire l'objet
d'un recours
contentieux
dans les
deux mois à
compter de
sa publicité
devant le
tribunal
administratif
de
Montpellier
(9 rue Pitot -
34000
Montpellier)

Séance du 10 avril 2025 à 10h00.
Sous la présidence de Mme COSTA Marie.
A la mairie d'Amélie-les-Bains-Palalda.

Présents :

Mme BERIO Simone, M. HERETE Jean-Victor, M. LLAURENSY Alain, Mme BONAVENT Paulette, M. BORGES Albano, Mme DUFOUR Jeannine, Mme MACABIES Marie-José, M. RIOUTTON Michel, M. YOVANOVITH Jean-Claude.

Procurations :

Mme HERBAIN Danielle a donné procuration à M. LLAURENSY Alain ;
Mme YOVANOVITH Magali a donné procuration à Mme COSTA Marie ;
Mme AUSSEIL Annick a donné procuration à Mme MACABIES Marie-José ;
M. VILA Patrick a donné procuration à M. BORGES Albano.

Absents :

Mme BONASTRE Martine, Mme MERCIER Kathleen, Mme SITJA Christine.

Secrétaire de séance :

M. LLAURENSY Alain.

**OBJET DE LA DELIBERATION : REMBOURSEMENT A LA SOCIETE
PHILOGERIS SERVICE PUBLIC DU SOLDE DES CONGES DES
AGENTS**

Le Président de séance expose :

Vu le transfert des agents de la résidence Gorgeon au 1^{er} avril 2025, auprès de la société PHILOGERIS SERVICE PUBLIC ;

Considérant que certains agents n'ont pas soldé leurs congés provisionnés depuis le 1^{er} janvier 2025 ;

Considérant que les agents titulaires disposent d'un compte épargne temps (CET) ;

Il convient de procéder au remboursement des congés acquis par les agents de la résidence Gorgeon à la société PHILOGERIS SERVICE PUBLIC.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Après en avoir délibéré,

**Par 14 voix POUR / 0 voix CONTRE / 0 ABSTENTION(S)
des membres présents et représentés,**

08/2025

Envoyé en préfecture le 29/04/2025

Reçu en préfecture le 29/04/2025

Publié le

ongés des agents au délégataire de la

ID : 066-266600170-20250410-RPAD08_2025-DE

Berger
Levrault

APPROUVE le remboursement des dépenses de la résidence Gorgeon, à l'appui d'un état des lieux.

AUTORISE Mme le Président ou son représentant à signer toutes les pièces et documents utiles en la matière.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

**Le Président,
Marie COSTA**

